

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 21 ET 22 DÉCEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AIUTU FINANZIARIU A A CUMUNA DI BASTIA PE A  
REALIZAZIONE DI UN STUDIU PRIPARATORIU A A  
CANDIDATURA BASTIA CORSICA A U LABELLU  
"CAPITALE EURUPEA DI A CULTURA"**

**AIDE FINANCIERE AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE  
BASTIA POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE  
PREPARATOIRE A LA CANDIDATURE BASTIA-CORSICA  
AU LABEL 'CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE'**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen porte sur le soutien apporté à la commune de BASTIA pour la réalisation d'une première étude de 10 mois avec pour objet un diagnostic de faisabilité autour de la candidature Bastia-Corsica au label « Capitale Européenne de la Culture ».

### I. LE CONTEXTE

La commune de Bastia a mis au cœur de ses engagements et de son projet, la culture : valorisation du patrimoine matériel et immatériel, médiation culturelle, soutien à la création, ouverture sur l'Europe et la Méditerranée.

Dans le cadre de sa feuille de route culture, la Collectivité de Corse a mis l'art, la création, les artistes, au cœur de son projet de mandature et entend placer la culture au centre des politiques transversales menées sur tout le territoire en tant qu'elle est porteuse de lien social, de « solidarité » mais également en tant qu'élément d'attractivité du territoire économique et touristique.

C'est pourquoi, la Collectivité de Corse propose de soutenir la candidature de Bastia au label « capitale européenne de la culture » car elle répond aux objectifs cités et participe du rayonnement culturel de l'île.

**En effet, même si la candidature est portée par Bastia, elle représenterait plus largement la Corse et la culture insulaire, en y associant et en y impliquant l'ensemble des acteurs culturels publics et privés de la Corse.**

### II. LA PROCEDURE POUR SOUMETTRE LA CANDIDATURE

L'initiative des « Capitales européennes de la culture » vise à :

- mettre en lumière la richesse et la diversité des cultures européennes;
- célébrer les liens culturels unissant les Européens;
- renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens européens à un espace culturel commun;
- favoriser la contribution de la culture au développement des villes.

En outre, l'expérience a montré que cette manifestation est une excellente occasion pour :

- régénérer les villes;
- renforcer le rayonnement international des villes;
- améliorer l'image des villes aux yeux de leurs propres habitants;

- donner un nouveau souffle à la culture d'une ville;
- stimuler le tourisme.

Les États membres d'accueil sélectionnés publient un appel à candidatures Six ans avant l'année de la manifestation, généralement par l'intermédiaire de leur ministère de la culture, les villes qui souhaitent participer au concours doivent soumettre une proposition pour examen.

Au cours d'une phase de présélection, un jury d'experts indépendants dans le domaine de la culture examine les candidatures au regard d'une série de critères. Le jury présélectionne une liste de villes, qui doivent ensuite soumettre des candidatures plus détaillées.

Le jury se réunit alors à nouveau afin d'examiner les candidatures finales et recommande une ville par pays d'accueil pour le titre. La ville recommandée est ensuite officiellement désignée comme « Capitale européenne de la culture ».

La Commission européenne veille à ce que les règles établies au niveau de l'UE soient respectées tout au long de la procédure de sélection.

### **Comment se déroulera concrètement le processus de sélection ?**

En 2023, l'Europe choisira deux villes, dont une issue du territoire français comme Capitale européenne de la culture 2028.

En 2019 et 2020, Matera (60 000 habitants) et Galway (72 000 habitants) ont été choisies.

La commune de Bastia et la Corse ont toutes leurs chances pour être choisies à leur tour.

### **Les atouts que la Ville de Bastia met en avant :**

La commune entend faire de Bastia-Corsica la Capitale Européenne de la Culture en 2028.

La commune possède des atouts pour relever ce challenge :

- Le territoire marqué d'une identité historique et culturelle, une identité forte de ses habitants comme de ses quartiers,
- Le patrimoine culturel, historique et écologique exceptionnel,
- Un plurilinguisme vécu au quotidien,
- Une langue et une culture corses vivantes,
- Une création insulaire aux qualités internationalement reconnues,
- Une Histoire forgée par des migrations méditerranéennes, européennes et mondiales,
- Une Histoire ancrée sur nos valeurs ancestrales, riche de ses rencontres et de ses échanges,
- Un dynamisme culturel actuel grâce à la synergie construite et à renforcer, entre les politiques publiques, le rôle majeur du tissu associatif et le mécénat privé.
- Une ambition de faire de Bastia la capitale de la Corse en matière de création

- et d'ingénierie culturelles,
- Une volonté de mettre le vivre ensemble au cœur de toutes ses politiques publiques.
  - La volonté de faire de Bastia une cité pleinement impliquée dans la construction européenne, au cœur de nouvelles solidarités interinsulaire et méditerranéennes.

## UNE DEMARCHE PARTAGEE

La Collectivité de Corse a vocation à être un partenaire majeur du projet.

La démarche de la commune de Bastia aura vocation à être présentée et partagée avec d'autres acteurs institutionnels.

Ainsi, la commune souhaite échanger de façon plus approfondie sur l'objectif « Bastia-Corsica, Capitale Européenne de la Culture 2028 », sur les retombées directes et indirectes que cette démarche suscitera et sur la façon la plus efficace d'y associer les acteurs culturels, économiques, touristiques de l'île qui le souhaiteraient. Associations, artistes, citoyen, espaces culturels, collectivités ...pourront donc être associés à cette ambition commune dont le but est d'irriguer et enrichir l'ensemble de la politique culturelle non seulement de la commune de Bastia mais de la Corse toute entière.

## LE LANCEMENT D'UNE ETUDE PROSPECTIVE

Pour répondre à cet objectif, la commune a lancé fin 2020 une première étude exploratoire de 10 mois avec pour objet un diagnostic de faisabilité autour de la candidature Bastia-Corsica au label Capitale Européenne de la Culture.

Cette étude sera constituée de 5 phases :

- Faisabilité
- Mobilisation des partenaires
- Positionnement de Bastia-Corsica à l'échelle européenne
- Structure de projet et thématique
- Proposition de gouvernance

Cette étude est **évaluée à 90 000 €** ; la commune de Bastia demande une subvention de **72 000 €** (80 %) auprès de la Collectivité de Corse.

Les 20 % restant sont à la charge de la commune (*pièce jointe : projet de cahier des clauses techniques*).

Cette demande et son plan de financement ont été validés et votés en conseil municipal le 6 novembre 2020.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur les propositions d'individualisation de crédits d'un montant de **72 000 €** à imputer sur le fonds culture fonctionnement du programme **4423** du budget primitif 2020 de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.